



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 4 juin 2018 à 16 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau. Est absente Madame la conseillère Frédérique Lanthier. Monsieur le conseiller François Robillard se présente à l'assemblée à 16 h 20.

RÉSOLUTION N° 2018-06-162

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT la tenue de la présente assemblée extraordinaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu :*

De nommer Monsieur Daniel Leduc afin d'agir à titre de secrétaire pour la présente assemblée extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 4^e jour du mois de juin 2018.

Daniel Leduc
Greffier adjoint



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 4 juin 2018 à 16 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau. Est absente Madame la conseillère Frédérique Lanthier. Monsieur le conseiller François Robillard se présente à l'assemblée à 16 h 20.

RÉSOLUTION N° 2018-06-164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL AMENDÉ DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

Avis de motion et présentation du règlement numéro 669 traitant du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT l'avis de motion et la présentation du règlement numéro 669 traitant du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ledit avis de motion et la présentation du règlement n'ont jamais été inscrits au procès-verbal de cette séance et qu'il n'existe aucun numéro spécifique de résolution;

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018 en y ajoutant l'avis de motion et la présentation du règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement, puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 4^e jour du mois de juin 2018.

Daniel Leduc
Greffier adjoint



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 4 juin 2018 à 16 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau. Est absente Madame la conseillère Frédérique Lanthier. Monsieur le conseiller François Robillard se présente à l'assemblée à 16 h 20.

AVIS DE MOTION ET AVIS DE PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par la mairesse, qu'à une session du conseil subséquente, il sera adopté le règlement 667 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

La mairesse présente le projet de règlement 667 concernant le code d'éthique des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 4^e jour du mois de juin 2018.

Daniel Leduc
Greffier adjoint



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 4 juin 2018 à 16 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau. Est absente Madame la conseillère Frédérique Lanthier. Monsieur le conseiller François Robillard se présente à l'assemblée à 16 h 20.

RÉSOLUTION N° 2018-06-166

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2018-03-067
AFIN QU'ELLE SE LISE COMME SUIV : (...) AU POSTE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-067 autorisant l'embauche de M. Daniel Leduc à titre de directeur général à compter du 23 avril 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de nommer le directeur général au titre de greffier adjoint de la Ville;

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'amender la résolution 2018-03-067 afin qu'elle se lise comme suit : « de procéder à l'embauche de M. Daniel Leduc à titre de directeur général et greffier adjoint à compter du 23 avril 2018 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 4^e jour du mois de juin 2018.

Daniel Leduc
Greffier adjoint



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 4 juin 2018 à 16 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau. Est absente Madame la conseillère Frédérique Lanthier. Monsieur le conseiller François Robillard se présente à l'assemblée à 16 h 20.

RÉSOLUTION N^o 2018-06-167

RÉGIE INTERMUNICIPALE AQUATIQUE DE SAINTE-
MARTHE-SUR-LE-LAC/DEUX-MONTAGNES
AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté la résolution numéro 2016-06-152 autorisant la négociation d'une entente avec la Ville de Deux-Montagnes afin de se doter d'un complexe aquatique commun;

CONSIDÉRANT QUE les villes en sont venues à une entente et qu'elles désirent aller de l'avant avec la mise en place des infrastructures, le tout tel qu'il appert à la résolution numéro 2017-03-076;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de constituer une régie regroupant les Villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin d'établir le partage des coûts d'opérations et de construction d'une infrastructure aquatique commune;

CONSIDÉRANT les modifications proposées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) à un premier projet d'entente intermunicipal soumis;

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) ce nouveau projet;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, l'entente constituant la « Régie intermunicipale aquatique de Sainte-Marthe-sur-le-Lac/Deux Montagnes avec les modifications proposées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
LE CONSEILLER FRANÇOIS ROBILLARD VOTE CONTRE

Copie certifiée conforme, ce 4^e jour du mois de juin 2018.

Daniel Leduc
Greffier adjoint



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 4 juin 2018 à 16 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau. Est absente Madame la conseillère Frédérique Lanthier. Monsieur le conseiller François Robillard se présente à l'assemblée à 16 h 20.

RÉSOLUTION N° 2018-06-168

AUTORISATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA MAIRESSE, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DU PROTOCOLE D'ENTENTE TOUCHANT LA SUBVENTION POUR LE CENTRE AQUATIQUE

CONSIDÉRANT la lettre du 17 mai 2017 des ministres Sébastien Proulx et Martin Coiteux octroyant à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac une aide financière de 6 000 000 \$ pour la construction d'un complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière de 6 000 000 \$ est établie dans le cadre du fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada/Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le gouvernement du Québec afin d'établir les travaux admissibles à l'aide financière de 6 000 000 \$ ainsi que les modalités du versement de cette dernière;

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser la Mairesse et le directeur général à signer tout protocole dans ce cadre;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer un protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 4^e jour du mois de juin 2018.

Daniel Leduc
Greffier adjoint



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 4 juin 2018 à 16 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau. Est absente Madame la conseillère Frédérique Lanthier. Monsieur le conseiller François Robillard se présente à l'assemblée à 16 h 20.

/2

RÉSOLUTION N° 2018-06-169 (suite)

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense;

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'octroyer le contrat INV-2018-019 relatif à « Fourniture et livraison de pièces pour les réseaux d'aqueduc et d'égout » à l'entreprise « Wolseley » au montant de cinquante-quatre mille quatre cent onze dollars et trente-huit cents (54 411.38 \$), plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 4^e jour du mois de juin 2018.

Daniel Leduc
Greffier adjoint



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 4 juin 2018 à 16 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau. Est absente Madame la conseillère Frédérique Lanthier. Monsieur le conseiller François Robillard se présente à l'assemblée à 16 h 20.

RÉSOLUTION N^o 2018-06-170

COUPE DE PELOUSE - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-03-089 octroyant à l'entreprise 9281-9242 Québec Inc. un contrat de coupe de pelouse pour l'année 2017 avec un droit pour la Ville d'utiliser 4 autres années d'option fondées sur la satisfaction du client en regard du service rendu;

CONSIDÉRANT la décision de l'entreprise 9281-9242 Québec Inc. de mettre fin unilatéralement à son contrat qui la lie à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 30 mai 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de maintenir un service efficace de coupe de pelouse sur ses propriétés et parc municipaux;

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De lancer un appel d'offre sur invitation auprès d'entrepreneurs locaux et régionaux spécialisés en entretien et coupe de pelouse pour les parcs et propriétés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 4^e jour du mois de juin 2018.

Daniel Leduc
Greffier adjoint



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 4 juin 2018 à 16 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus, à laquelle assistent Messieurs les conseillers François Racine, Jean-Guy Lajeunesse, Yves Legault, Jean-Guy Bleau. Est absente Madame la conseillère Frédérique Lanthier. Monsieur le conseiller François Robillard se présente à l'assemblée à 16 h 20.

RÉSOLUTION N° 2018-06-171

FÊTE NATIONALE AUTORISATION DE TENIR UN
SPECTACLE PYROTECHNIQUE AU PARC MUNICIPAL LE
24 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Fiatlux-Ampleman présentera un spectacle pyrotechnique le 24 juin 2018 lors de la Fête nationale des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes – Sainte-Marthe-sur-le-Lac sera présent sur les lieux durant toute la performance pyrotechnique;

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'autoriser la tenue d'un spectacle pyrotechnique le 24 juin 2018 au parc municipal dans le cadre de la Fête nationale des Québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 4^e jour du mois de juin 2018.

Daniel Leduc
Greffier adjoint